

GITE de la MONTJOIE (asso loi 1901)

rue des Montaudins 06 32 28 27 56

45560 St DENIS en VAL Coordonnées GPS : 47° 53' 23N1° 59' 38E

Site internet : www.lamontjoie45.fr e-mail : lamontjoiegite45@gmail.com

REGLEMENT GENERAL D'UTILISATION

1. DESCRIPTIF DE LA SALLE ET MATERIEL MIS A DISPOSITION

→ Situation : rue des Montaudins, levée de la Loire, rive Sud, suivre fléchage du centre bourg ou D 951 (suivre les fléchages)

- ▶ Salle de 70 m2 environ + bar avec 2 tabourets, 5 chaises hautes
- ▶ Espace rangement : 71 chaises pliantes + 4 mange debout + 1 chariot avec 13 tables pliantes Balai, seau, pelle, balayette

Les tables doivent être obligatoirement ouvertes et fermées à plat, voir conditions d'utilisation sous chaque table

▶ Un espace cuisine équipé de :

- | | |
|--|----------------------------|
| * deux réfrigérateurs + un congélateur | * un percolateur 48 tasses |
| * un four micro ondes | * un grille pain |
| * un lave vaisselle | * une cafetière |
| * une cuisinière avec four électrique et feux de cuisson gaz | * pince pouibelle |
| * une bouilloire électrique | * 4 plateaux |
| * une essoreuse salade | |
| * vaisselle prévue pour 60 personnes (inventaire spécifique affiché) | |

2. DESCRIPTIF DU REZ de CHAUSSEE ET MATERIEL MIS A DISPOSITION

▶ 2 WC avec lave mains

▶ La chambre n° 2 PMR est équipée d'une douche et un lavabo ; chaque lit possède 1 matelas, 1 housse de matelas, 1 couette, et 1 oreiller avec housse de protection

3. DESCRIPTIF DU 1^{er} NIVEAU ET MATERIEL MIS A DISPOSITION

▶ 3 WC

▶ Toutes Les chambres n°3 à n°9 sont équipées d'une douche et d'un lavabo ; chaque lit possède 1 matelas, 1 housse de matelas, 1 couette et 1 ou 2 oreillers avec housse de protection

- ▶ Les chambres n°3 et n°9 : 1 couchage de 140 et 1 couchage de 90 (superposé)
- ▶ Les chambres n°4, n°5, n°6 et n°7 : 4 couchages de 90 dont 2 superposés

▶ La chambre n°8 : 2 couchages de 80 dont 1 superposé

4. DESCRIPTIF DU 2^{ème} NIVEAU ET MATERIEL MIS A DISPOSITION

- ▶ Une chambre n°1:3 couchages de 90 dont 2 superposés et 1 couchage de 140
- ▶ Une chambre n°10 : 4 couchages de 90 dont 2 superposés
- ▶ La chambre n°11, 1 couchage de 140 et un couchage de 90
- ▶ La chambre n°12, 1 couchage de 140 et 2 couchages de 90 superposés

▶ Une salle toilettes équipée de 3 douches, 2 WC, 2 lavabos

5. CRENEAUX D'UTILISATION et MANIFESTATIONS AUTORISEES

▶ Toutes manifestations familiales, séminaires, repas associatif, etc...pour un maximum de 70 personnes pour la salle et 41 en couchage.

6. RESERVATION et REMISE des CLES

▶ Les réservations sont acceptées dans l'ordre de leur arrivée à l'adresse indiquée sur le contrat ; elles sont définitives à la réception des arrhes représentant les 30 % du montant de la location en vigueur ; le solde est versé lors de la remise des clés.

▶ L'assurance : la fourniture d'une attestation garantissant les dommages susceptibles d'être commis par les personnes présentes lors des manifestations sera exigée à l'entrée des lieux.

▶ Taxe de séjour : payable à la remise des clés

▶ Les désistements : les arrhes ne sont pas remboursées.

7. DISPOSITIONS COMMUNES

▶ Interdiction de fumer dans tout le gîte

▶ Interdiction de coller du sotch ou pâte à fixe sur les murs

▶ L'accès **des animaux** est **interdit** dans le gîte

▶ **Pour les locataires ne souscrivant pas à l'option « linges » ceux-ci doivent IMPERATIVEMENT apportés leurs draps, taies d'oreiller ou duvets pour des raisons d'hygiène.**

▶ **TOUT MATERIEL SORTI A L'EXTERIEUR DOIT IMPERATIVEMENT ETRE RENTRE DANS LA**

SALLE POUR LA NUIT

▶ Le Contrat

Un contrat de location est remis à chaque utilisateur. Celui-ci atteste avoir pris connaissance des lieux et déclare se conformer au règlement général d'utilisation et de le faire respecter auprès de ses invités.

▶ La Caution

La remise d'un chèque de caution de 2500 € est exigée à la remise des clés du gîte.

* La caution est conservée : pour toute dégradation constatée lors de l'état des lieux final.

Les travaux de remise en état seront facturés à l'utilisateur :

* soit selon le coût de l'intervention si les réparations sont effectuées par une entreprise,

* soit selon une estimation réalisée par le responsable incluant fournitures si les réparations sont

réalisées par nos soins.

- Voici quelques exemples de dégradations qui ont nécessité une réparation ou un remplacement :

- | | |
|--|---|
| - sanitaires bouchés, | - plafond abîmé, |
| - extincteur dégoupillé, | - fixation des radiateurs arrachée, radiateurs cassés |
| - vitre cassée, | - plantations détériorées, |
| - perte de clés, | - présence de mégots sur le terrain extérieur |
| - tri sélectif non effectué, | - fléchage « sauvage » non récupéré |
| - déclenchement de l'alarme par jeu, par erreur ou par un fumeur : 60 € | |

• La caution sera détruite après acquittement des sommes éventuellement dues.

ATTENTION ! Lors de votre séjour, vérifiez la fermeture des fenêtres et portes de secours afin d'éviter l'intrusion de visiteurs indésirables.

7. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

▶ **L'usage DE MUSIQUE à L'EXTERIEUR est interdit**

▶ **L'usage de fumigènes dans la salle est interdit**

▶ Le **nettoyage complet** du gîte doit être effectué par l'utilisateur, si l'option MENAGE n'est pas une option dans le contrat, les produits ne sont pas fournis.

Vider les poubelles dans les chambres, les WC, le couloir et la cuisine.

▶ Les lits ne doivent pas être déplacés,

▶ En hiver, les radiateurs des chambres doivent rester allumés

▶ En toute occasion, les issues de secours du gîte doivent rester fermées mais accessibles en permanence,

▶ Les éléments de décoration ou tout autre apport auront fait l'objet d'une attention particulière pour les risques occasionnés

(en particulier l'incendie), ne **pas utiliser de scotch**. Merci d'utiliser les crochets et les filins mis à votre disposition.

▶ S'assurer en fin d'utilisation, de la fermeture des portes, fenêtres et des lumières, (mais laisser les rideaux et stores ouverts) laisser les réfrigérateurs et le congélateur en fonction.

Veillez au :

- Stationnement dans les zones affectées (aucun véhicule sur le terre-plein et terrasse devant le gîte)

- Pas de **nuisances sonores à l'extérieur** ; **NE PAS KLAXONNER** lors de vos départs en pleine nuit pour la tranquillité des voisins.

- Utilisation d'appareils électriques en bon état ou surcharge des prises....

Le nécessaire de nettoyage n'est pas fourni ;, éponges et torchons pour la vaisselle, des produits pour les sanitaires , serpillières, allumettes, du papier hygiénique et des grands sacs poubelle.

▶ Signer conjointement l'état des lieux initial

▶ Pour tout problème durant l'utilisation, téléphoner immédiatement au **06 32 28 27 56**

▶ Merci de signaler toutes remarques ou doléances sur notre site : lamontjoiegite45@gmail.com.

Je soussigné.....déclare avoir effectué conjointement l'état des lieux, pris connaissance du règlement et d'organiser le respect de règlement avec mes invités.

Lu et approuvé, le.....

Signatures,

L'utilisateur :.....La Montjoie :